

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DANVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 2 février 2010 à 19h00 à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	Francine L. Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Lisette Fréchette

formant quorum sous la présidence de la Conseillère Francine L. Girard agissant à titre de maire suppléant.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que l'ordre du jour soumis soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Michel Plourde que les procès-verbaux des assemblées tenues les 22 décembre 2009 (ajournement) et 6 janvier 2010 soient acceptés tels que soumis, et qu'il soit fait dispense de leur lecture en raison du fait que chacun des membres du Conseil en a reçu copie préalablement à la tenue de la présente assemblée.

ADOPTÉ

RAPPORT DE DISPONIBILITÉ

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette:

- 1.- D'accuser réception du rapport de disponibilité et d'en accepter les chiffres y indiqués lesquels tiennent compte des factures à payer soumises pour approbation à la présente assemblée; et
- 2.- D'accepter les virements ou écritures mentionnés ci-dessous constituant des ajustements au budget en cours en conséquence d'une augmentation des revenus ou dépenses, d'une diminution des revenus ou des dépenses ou d'une appropriation de surplus ou réserve, savoir:

Ajustement Budget – Facturation 2010 – Annexion

Partie ancien Shipton - Magnola

- 01.159.10.098 – Revenus locaux divers	+62 800.00
- 03.800.00.001 – Fonds réservés	+62 800.00

Écritures de Grand livre

Envoi à la réserve ancien Shipton

- 03.800.00.001 – Fonds réservés (dt) 62 800.11
- 05.910.07.000 – Réserve Magnola ancien Shipton (ct) 62 800.11

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Michel Lecours, directeur général et secrétaire-trésorier pour la Ville de Danville certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits budgétaires nécessaires au budget pour le paiement des comptes soumis à la présente assemblée lesquels sont énumérés ci-après.

**Michel Lecours, Directeur général et
secrétaire-trésorier**

COMPTES PAYABLES

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que soient acceptés les dépenses énumérées ci-dessous par activité et qu'il soit procédé à leur paiement et ou annulation, savoir:

- Rémunérations et contrib. de l'employeur	110 088.47
- Administration	14 303.67
- Sécurité publique	4 598.79
- Transport routier	60 268.00
- Hygiène du milieu	36 328.78
- Aménagement et urbanisme	10 657.34
- Loisirs et culture	29 663.79
- Financement	8 100.75
- Immobilisations/Investissements	28 162.63
Total :	302 172.22

ADOPTÉ

PÉRIODE DU PUBLIC

- **Camil Côté, Jean-Guy Desrochers et autres** – Questionnements relatifs aux évaluations découlant du dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation et ses impacts sur le compte de taxes;
- **Patrick Dubois** – Invitation à prévoir que le paiement des taxes pour les années à venir puisse se faire sur 4 versements;

RECOMMANDATIONS A LA C.P.T.A.Q.

- **2445 – 2010 – Pierre Laberge** – Demande de construction d’une installation septique en zone agricole pour usage résidentiel;

Considérant que l’installation doit servir à la résidence familiale d’origine bénéficiant d’un droit acquis à une usage autre qu’agricole;

Considérant que l’installation ne peut être réalisée à l’intérieur du périmètre des 5 000 mètre carrés que lui reconnaît la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

Considérant l’obligation légale faite par le législateur pour toute résidence d’avoir une installation septique conforme;

Considérant qu’il n’en résultera aucun impact négatif sur l’activité agricole de cette propriété et des alentours;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale d’urbanisme, construction, zonage et lotissement;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité recommande à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec de faire droit à la demande.

ADOPTÉ

- En regard avec le sujet suivant, la Conseillère Lisette Fréchette fait part de sa volonté de s’abstenir de participer aux délibérations et de voter s’il y a lieu et ce en vertu des dispositions de l’article 361 de la Loi sur les élections et référendums.

- **2446 – 2010 – Transport ATD** – Formulaire de demande d’autorisation pour un usage autre qu’agricole piste de moto-cross, auto-cross etc...pour valoir à titre de demande de modification du règlement de zonage pour rendre possible la présentation d’une demande d’autorisation;

Considérant les informations reçues à l’égard de différents scénarios possibles;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité maintienne le statut quo confirmant de ce fait qu’il n’est pas de son intention de modifier sa réglementation de zonage.

Ont voté en faveur : Bernard Laroche, Germain Ducharme, Jean-Guy Dionne

A voté contre : Michel Plourde

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

RAPPORT SUR LES PERMIS DE CONSTRUCTION

- Une liste des permis émis pour le mois de Janvier 2009 est remise à chacun des membres du Conseil indiquant une valeur totale de \$59,500.00 pour ce mois pour un cumulatif d'année du même montant.

CORRESPONDANCE / RESOLUTION

- **2447 – 2010 - École secondaire régionale de Richmond** – Demande de contribution financière à la réalisation de l'album 2009-2010 – Versement en 2009 était de \$60.00;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité contribue à la réalisation de cet album à raison d'une somme de \$60.00.

ADOPTÉ

- **2448 – 2010 – Municipalité de St-Georges de Windsor** – Résolution demandant d'appuyer une demande faite à « Bell Canada d'abolir les frais interurbains entre le 828 et le 839 (Danville) pour la technologie filaire pour l'harmoniser avec le réseau de Bell Mobilité »;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité. Indique son appui à la résolution 2009-191 de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor à l'effet de demander à Bell Canada d'abolir les frais interurbains entre le 828 et le 839 (Danville) pour la technologie filaire pour l'harmoniser avec le réseau de Bell Mobilité et ce pour les raisons mentionnées à la dite résolution et reproduits ci-dessous :

ATTENDU QUE la présence d'une antenne cellulaire permettant l'utilisation de la technologie cellulaire dans la municipalité de St-Georges-de-Windsor (zone d'appel 828);

ATTENDU QUE cette antenne est une antenne-relai reliée avec celle de Danville de la zone d'appel 839;

ATTENDU QUE le transfert des numéros 828 vers les cellulaires est maintenant possible;

ATTENDU QUE Bell Mobilité signe des contrats de cellulaire avec des clients ayant un numéro de téléphone 828;

ATTENDU QUE l'utilisation d'un numéro local (828) de téléphone plutôt qu'un numéro de Sherbrooke contribue à maintenir un lien avec la communauté;

ATTENDU QUE Bell Mobilité a éliminé les interurbains entre le 839 et le 828;

ATTENDU QU'il y a toujours des frais d'interurbains entre le 839 et le 828 lorsque la technologie filaire est utilisée;

ATTENDU QUE lors d'un appel entrant sur un cellulaire, il y a une communication entre le centre d'appel de Wotton (828) et Danville (839), entraînant des frais d'interurbains, et ce même si on se trouve à l'intérieur du rayon de la tour-relai de St-Georges-de-Windsor;

Que demande soit faite également pour une uniformisation à l'intérieur d'un territoire municipal donné à l'effet qu'il soit possible pour les résidents d'une même municipalité de communiquer entre eux sans avoir à défrayer de frais d'interurbains (Ex. certains 848 pour rejoindre le 839 ou certains 828 pour rejoindre également le 839) .

ADOPTÉ

- **2449 – 2010 - R.I.E.M.R.** – Demande de ratification du budget adopté pour l'exercice financier 2010 – Quote-parts municipales à \$0.00;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité ratifie le budget adopté par la Régie Inter-municipale d'élimination des matières résiduelles pour l'exercice financier 2010 au montant de \$18,300.00 pour une quote-part municipale de \$0.00.

ADOPTÉ

- **2450 - 2010 - Site d'enfouissement régional** – Demande de ratification du budget adopté pour l'exercice financier 2010 – Quotes-parts municipales à \$0.00;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité ratifie le budget adopté par la MRC des Sources pour le site d'enfouissement sanitaire pour l'exercice financier 2010 au montant de \$891,060.00 pour une quote-part municipale de \$0.00.

ADOPTÉ

- **2451 – 2010 - André Bellavance** – Lettre informant de la reconduction du programme « Emploi été étudiant 2010 » - Résolution pour autoriser la participation de la Municipalité;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité, comme elle le fait à tous les ans, soumette un projet dans le cadre de ses activités de loisirs estivales, « Organisation des terrains de Jeux » et si possible pour les « Fêtes du 150^{ième} »;

Que le directeur général soit autorisé de signer pour et au nom de la Municipalité tous documents nécessaires ainsi qu'à faire toutes déclarations requises.

ADOPTÉ

- **2452 – 2010 - Revenu Québec** – Autorisation d'ouverture de compte pour la

transmission électronique des relevés et sommaires de revenus (clicSéqur);

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que :

- 1.- Le directeur général Michel Lecours soit autorisé de signer au nom de la Municipalité les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin; et
- 2.- Le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR.

ADOPTÉ

- **2453 – 2010 - MRC des Sources** – Développement social (CDC) – Demande de nomination de « l'organisme responsable de l'animation de son milieu autour des objectifs du développement social »;

Considérant que la MRC des Sources a adopté le cahier de charge pour la troisième phase du plan de développement social de la MRC des Sources donnant ainsi le coup d'envoi à la troisième phase de la démarche visant à améliorer la qualité de vie du territoire;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que « Concertation Danville Inc. » soit nommé à titre de mandataire en développement social pour la municipalité de Danville et qu'il soit « tenu aux obligations qui se retrouvent à l'intérieur du document explicatif du cahier de charge adopté d'organisme responsable de l'animation de son milieu autour des objectifs du développement social ».

ADOPTÉ

- **2454 – 2010 - Fédération UPA-Estrie** – Invitation au brunch-conférence « Le pouvoir de se nourrir » en date du 12 février 2010 de 7h30 à 10h30 le matin à l'Hôtellerie du Boulevard à Sherbrooke - **CLD des Sources** – Invitation au « Souper tournant » sous le thème de « La dynamique des commerces et services de votre MRC » le Mardi, 9 février 2010 à la Légion de Danville ;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que les membres du Conseil désireux de participer à l'une ou l'autre des activités mentionnées ci-dessus soient autorisés de le faire et de réclamer le remboursement des frais encourus sur production des pièces justificatives.

ADOPTÉ

- **2455 – 2010 - Viandes Laroche** – Transmission de documents (plan de localisation) pour demande de dérogation mineure;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche,

appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la demande soit référée au Comité consultatif d'urbanisme pour fins de recommandation à l'assemblée régulière du mois de mars 2010.

ADOPTÉ

AFFAIRES EN SUSPENS

- **2456 – 2010** – **Assurances collectives** – Recommandations de la firme de courtage;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité entérine les recommandations de la firme Comtois, Rocheleau Enr. à l'effet de renouveler le contrat d'assurance collective pour l'année 2010 avec la compagnie L'Internationale et que le directeur général soit autorisé de signer pour et au nom de la Municipalité tout document pouvant être requis.

ADOPTÉ

- **2457 – 2010** – **Sûreté du Québec** – Attentes de la Municipalité;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité identifie pour l'année 2010 les priorités ci-dessous, soient :

- Vitesse sur les rues du Carmel et Water et dans les rues du secteur Boudreau ainsi que prêter attention au respect de la signalisation (Arrêts) particulièrement en milieu urbain sur de longs tracés;
- Vandalisme – prévention et solution des événements;
- Flannage dans les parcs municipaux ou leurs abords ainsi que sur certains terrains privés en bordure de voie de circulation d'importance;
- Présence et participation publique accrue au sein de la population;
- Traiter tous les dossiers avec considération et diligence avec le citoyen sans égard quant à la valeur ou l'importance du méfait.

ADOPTÉ

AFFAIRES NOUVELLES

- **2458 – 2010** – **Rémunération 2010 du personnel cadre;**

Considérant que l'augmentation salariale hebdomadaire du personnel syndiqué a été établie à \$21.60 pour l'année 2010 et ce en vertu de la convention collective applicable pour les années 2005 à 2010 inclusivement;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la rémunération hebdomadaire du personnel cadre payable pour l'année 2010 soit également majorée de \$21.60.

ADOPTÉ

- **2459 – 2010 – Comité consultatif d’urbanisme** – Propriété du 123 rue Crown – Recommandations;

Considérant qu’un projet de rénovation vise la propriété du 123 de la rue Crown située dans la zone Re-16 à laquelle s’applique le PIIA et que ce projet vise l’installation d’une fenêtre de type « Bay-window »;

Considérant que les membres du Comité avisent que le dossier est complet et que le projet respecte l’objectif et les critères du PIIA;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité :

- 1.- Entérine les recommandations faites par le Comité consultatif d’urbanisme à l’effet « d’approuver le projet tel que présenté par la requérante et dessiné sur le croquis remis » - installation d’une fenêtre de type « Bay-window »; et
- 2.- Autorise l’inspecteur de procéder à l’émission du permis demandé à l’effet de poser une fenêtre de type « Bay-window ».

ADOPTÉ

- **2460 – 2010 – Fêtes du 150^{ème}** – Célébrations spéciales des 3 et 4 juillet 2010;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité demande officiellement aux responsables du « Festival des Gourmands » ainsi qu’aux autorités de la Ville d’Asbestos leur collaboration afin d’autoriser le Comité des Fêtes du 150^{ième} de la ville de Danville d’obtenir le droit d’utiliser certains de leurs équipements respectifs pour les activités prévues les 3 et 4 juillet 2010;

La ville se portant garante de la remise en bon état des biens ainsi prêtés au Comité des Fêtes du 150^{ième} l’engagement de ce Comité étant à l’effet d’assurer une grande visibilité de ces organismes en leur qualité de collaborateurs à la tenue de ces journées;

Le directeur général est autorisé par la présente à présenter les demandes officielles en ce sens.

ADOPTÉ

- **2461 – 2010 – Concertation Danville Inc.** – Développement social phase II – Rapport;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que soit accepté le rapport final portant sur le « Développement social phase II » tel que déposé par Concertation Danville Inc. et portant la date du 1^{er} février 2010.

ADOPTÉ

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉ

Francine L. Girard, Maire suppléant

**Michel Lecours, Directeur-général et
secrétaire-trésorier**